

Mémoire
CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE ÉDUCALOI
2025-2026

**DÉPOSÉ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC ET AU MINISTRE
RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION
ANGLAISE**

PAR



31 janvier 2025

1 Éducaloi

1.1 Présentation

Fondé en 2000, Éducaloi est un organisme de bienfaisance neutre et indépendant qui a développé deux expertises reconnues : la communication claire du droit et l'éducation juridique. Sa mission est de vulgariser le droit et de développer les compétences juridiques de la population du Québec afin de favoriser une plus grande autonomie des individus et des communautés.

Nos 3 axes d'action

1. La vulgarisation : Éducaloi vulgarise l'information juridique en prenant l'information complexe pour la rendre accessible à tous. Et il n'y a qu'une façon : partir de la situation de vie d'une personne (plutôt que de la loi), construire l'information selon une structure courante (ou logique) plutôt qu'une structure juridique, et focaliser sur les conséquences concrètes du droit (et non seulement d'une loi) face à cette situation. Plutôt que de donner « accès à de l'information », nous développons surtout une « conscience et une culture juridiques » — ce qui est certes le cas avec notre [site Web](#) visité près de 9 millions de fois annuellement.

2. L'éducation juridique : Par le renforcement des connaissances, compétences, attitudes et comportements, elle développe le pouvoir de l'individu à agir par rapport à ses droits et ses responsabilités tout au long de sa vie. Nos 2 programmes principaux en ce domaine pour le monde scolaire sont les [ateliers en classe](#) et les [trousses pédagogiques](#) (offerts pour le corps enseignant sur notre [site Web éducatif](#)). L'éducation juridique est une démarche d'apprentissage qui contribue à un meilleur accès au droit et à la justice.

3. Le service-conseil : Éducaloi offre son expertise en service-conseil aux organisations, entreprises et gouvernements pour les former à la communication claire du droit afin de développer leurs propres compétences. Éducaloi peut aussi accompagner les organisations dans la conception ou la simplification de leurs documents, politiques et tout autre type de communications.

1.2 Financement

L'organisme bénéficie d'un financement de ses membres partenaires, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), ainsi que de l'appui des ministères de la Justice du Canada et de l'Éducation, ainsi que du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA). Jusqu'à mars 2025, ce financement à la mission comprenait également l'appui du ministère de la Justice du Québec et de la Commission des services juridiques (CSJ).

Son fonctionnement est également assuré par la réalisation de projets ponctuels, par la conclusion d'ententes de partenariat et de service-conseil aux organisations et aux entreprises, et par des activités philanthropiques. Pour plus d'information : educaloi.qc.ca et educationjuridique.ca.

1.3 Implication auprès des communautés d'expression anglaise

Éducaloi soutient les organismes communautaires d'expression anglaise régionaux et sectoriels dans les domaines de l'information et l'éducation juridiques, en développant et bonifiant leur accès à des services d'information juridique en langue anglaise.

Nous appuyons les actions régionales des organisations et prenons en charge l'organisation et le déploiement des actions au niveau provincial. Nous fournissons les ressources humaines et technologiques adaptées aux besoins exprimés par les organismes communautaires, pour les communautés qu'ils desservent.

Éducaloi, le **seul partenaire d'information juridique des communautés d'expression anglaise** :

- crée ou bonifie des outils simples et accessibles en fonction des besoins exprimés (et non-couverts) par les organisations,
- anime des ateliers d'information juridique fiables, ludiques et de qualité pour les organisations et les populations qu'elles desservent,
- accompagne les organisations dans leurs activités d'information juridique auprès des populations qu'elles desservent.

2 Problématique et requête

2.1 Contexte

Le PL96 et les changements apportés à la Charte de la langue française ont généré beaucoup de confusion et d'inquiétudes dans les communautés – d'expression anglaise ou française. En conséquence, la perception du système des services juridiques au Québec dans les communautés d'expression anglaise s'est détériorée.

En effet, en 2022, Éducaloi a mandaté la firme CROP pour mener un sondage auprès des communautés d'expression anglaise afin de mesurer leur perception du système juridique et d'identifier leurs besoins d'information juridique. Le même sondage a été mené en 2024. Il en ressort que **38% des 750 personnes interrogées ont une mauvaise perception du système juridique, comparé à 30% en 2022.**

Les raisons nommées pour ces insatisfactions sont principalement le sentiment que :

- L'utilisation de l'anglais est menacée dans le système public, et
- Les droits linguistiques pour les personnes d'expression anglaise diminuent.

60% des répondants ont identifié l'accès à l'information et à la documentation bilingue comme la meilleure piste d'amélioration.

Les **OBNL francophones** qui servent des populations d'expression anglaise nous ont par ailleurs **clairement exprimé leurs besoins et leur intérêt à recevoir de l'information et de la formation en français sur le PL96** et la Charte de la langue française. Ressources de proximité de choix dans leur localité, ils souhaitent comprendre davantage comment bien desservir cette clientèle en se conformant adéquatement à la loi tout en offrant les services dans leur langue.

2.2 Notre requête

Compte tenu de la situation, **Éducaloi a besoin d'un soutien financier spécifique et additionnel qui pourra être dédié à l'adaptation en français** des outils et contenus développés en anglais, afin de répondre adéquatement aux besoins patents des communautés d'expression anglaise.

Cette bonification permettra, à moindre coût pour l'État et de façon la plus efficiente, de :

- **Poursuivre nos activités nécessaires et fort appréciées auprès des communautés d'expression anglaise.**
- **Se conformer aux obligations de la Charte de la langue française.**
- **Satisfaire les membres du CHSSN** (réseau communautaire de santé et de services sociaux).
- **Fournir à des organismes francophones les outils adaptés et crucialement manquants sur le PL96.**

Concrètement, avec un budget additionnel de 70 000\$, nous avons ciblé ces différentes activités pour atteindre nos objectifs :

- Étude des besoins de la population et des organismes.
- Conception d'un atelier sur le PL96, adapté aux organismes francophones desservant les populations d'expression anglaise.
- Adaptation des ateliers animés par Éducaloi, dans une version "clé en main" qui pourra être reprise et déployée par d'autres juristes.
- Adaptation du contenu des ateliers en trousse d'information sur le PL96 que les organismes, intervenantes et intervenants pourront télécharger et utiliser de manière autonome.
- Ajout des outils à notre plateforme de jumelage sur [Éducation juridique](#). Cela permettra le jumelage entre organismes communautaires et juristes bénévoles, comme nos autres ateliers pour adultes.
- Suivi et soutien des jumelages (par Éducaloi) entre les organismes en besoin d'animation d'atelier, et les juristes bénévoles, pour combler les besoins en animation.
- Soutien aux intervenantes et intervenants qui demandent l'atelier pour leurs clientèles, et formations à l'animation des trousse.

- Adaptation des contenus anglophones en français.
- Conception d'un lexique ou d'une foire aux questions pour démystifier la terminologie du PL96 et comment il s'applique aux OBNL.
- Ajout de 2 animations d'ateliers par l'équipe d'Éducaloi par année aux organismes francophones desservant les communautés d'expression anglaise.